



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 10 juillet 2012

Rapport à l'intention du Conseil d'Etat

Commission de l'enfance et de la jeunesse – bilan des activités après 3 ans d'existence (septembre 2009 - septembre 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) est entrée en vigueur en janvier 2007. La LEJ donne comme mission à l'Etat de Fribourg de mettre en place une politique de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée, fondée sur la participation des enfants et des jeunes et visant leur développement harmonieux.

Un poste de Délégué-e à l'enfance et à la jeunesse partagé entre deux déléguées, l'une francophone (à 60%) et l'autre alémanique (à 40%), a été créé au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) dans le courant de l'année 2007. Après l'adoption du règlement de l'enfance et de la jeunesse (REJ) par le Conseil d'Etat en mars 2009, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a été mise sur pied en septembre 2009. La CEJ est composée de onze représentants-es de divers services de l'Etat et d'organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse: Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS), Service d'enseignement obligatoire (DICS), Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), Tribunal des mineurs, représentant du comité de l'Association des communes fribourgeoises (Ville de Fribourg), Conseil des Jeunes, Association fribourgeoise des scouts, Association fribourgeoise de l'animation socioculturelle (AFASC), Bureau de la médiation pénale pour les mineurs, représentant des crèches et de l'accueil extrafamilial. La Commission est présidée par M. Stéphane Quéru, Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Missions de la CEJ

Organe consultatif du Conseil d'Etat, la CEJ a pour objectif de renforcer et d'améliorer la coordination des mesures de promotion, de participation et d'encouragement des enfants et des jeunes vivant dans le canton. Elle est chargée selon la LEJ¹ et le REJ² **d'étudier les questions**

¹ Art. 14 LEJ

² Art. 13 REJ

relatives aux enfants et aux jeunes et de permettre aux enfants et aux jeunes de faire valoir leurs aspirations et leurs préoccupations par le biais de processus consultatifs et participatifs. Sur cette base, elle doit **préparer une stratégie cantonale** comprenant des priorités, des actions, des programmes et/ou des projets d'envergure cantonale; elle **propose au Conseil d'Etat un plan d'action en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse** et émet des recommandations à l'intention des communes. En vertu de l'art. 13 lit. j REJ, la CEJ doit rédiger un rapport à la fin de chaque législature sur ses activités et sur la situation de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton avec des propositions de développement. Le présent rapport remplit la première exigence légale au terme des trois années d'existence de la CEJ. Le rapport sur les politiques fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse est actuellement en cours de rédaction et sera transmis au Conseil d'Etat à la fin de l'année 2012.

Activité n°1 de la CEJ : préavisier les demandes de soutien pour les projets jeunesse

Entre septembre 2009 et septembre 2012, la CEJ a siégé à 27 reprises: à 4 reprises en 2009, à 9 reprises en 2010, à 7 reprises en 2011 et à 7 reprises pour l'ensemble de l'année 2012. Elle a tenu 4 séances annuellement dans le but de préavisier les projets d'enfants et de jeunes ou en leur faveur. Ainsi sur environ **160** projets traités, **112 projets** ont été soutenus pour un montant de **661'037.60 francs** depuis l'entrée en vigueur de la loi (voir annexe):

- > 12 projets en 2008 pour un montant de 127'384.00 francs,
- > 22 projets en 2009 pour un montant de 99'485.00 francs,
- > 25 projets en 2010 pour un montant de 184'687.60 francs,
- > 29 projets en 2011 pour un montant de 158'161.00 francs
- > 24 projets pour le premier semestre 2012 pour un montant de 93'320 francs
- > 7 projets déposés au 3^{ème} trimestre 2012 pour un montant demandé de 47'100 francs

Sur la base de l'expérience accumulée, la CEJ a élaboré une **directive d'octroi** qui sera approuvée par la DSAS dans le courant de l'année 2012. Elle a également créé en collaboration avec le Service de la statistique une base de données qui permettra d'avoir des statistiques précises des projets financés, par exemple: public-cible touché (petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes), domaines d'action (formation, protection, promotion, participation), type de projets (animation socioculturelle, cultures des jeunes, gestion du savoir, coordination,...), origine géographique des projets (districts, régions alémanique et francophone), types d'organisations déposant des projets (groupe de jeunes, association locale, cantonale, nationale, communes,...).

Activité n°2 de la CEJ : mettre en place une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée

La CEJ a consacré les autres séances aux réflexions concernant le processus à mener en matière de mise en place d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi en avril 2010, la CEJ a lancé le kick-off de sa **stratégie cantonale** en adoptant un processus sur 4 ans (2011-2015) ainsi qu'un **schéma directeur** de la politique de l'enfance et de la jeunesse ancrée dans la politique familiale et basée sur 4 piliers: formation, protection, promotion et participation (voir annexe). La première étape de la stratégie a été le lancement à la fin de l'année 2010 **d'une vaste enquête** auprès des sept Directions de l'Etat ainsi qu'auprès des communes pour identifier les structures, activités, mesures et projets existant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Le rapport final sur les politiques fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse devrait être terminé à la fin de l'année 2012. De manière à avoir une meilleure vue d'ensemble des enjeux et des projets menés au niveau national, la CEJ a invité en novembre 2010 Mme Manuela Krasniqi, responsable pour les

questions relatives à l'enfance et à la jeunesse au sein du Domaine Famille, générations et société de l'**Office fédéral des assurances sociales**. Une vue d'ensemble des travaux en cours et des thèmes traités au niveau fédéral a été élaborée suite à cette séance. Sur la base de ces différents états des lieux et inventaires, la Commission fera à l'intention du Conseil d'Etat des propositions de priorités cantonales et lui transmettra un catalogue d'actions pour la mise en œuvre. La CEJ a d'ores et déjà entamé le processus de réflexion dès l'automne 2011 avec la rédaction d'un **défi de législature 2013-2016** concernant l'enfance et la jeunesse qui a été remis à la DSAS pour l'élaboration de son plan de législature. Afin d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés du domaine, la CEJ a fait également une proposition d'**organisation de projet** à la DSAS dont les différentes structures devraient être mises sur pied dès 2013.

Activité extraordinaire

Le 25 février 2011, la CEJ a eu l'honneur d'accueillir à l'Université de Fribourg, pour une conférence sur le thème du droit de l'enfant à la participation, **Monsieur Jean Zermatten**, ancien juge des mineurs, Directeur et Fondateur de l'Institut international des Droits de l'Enfant et Président du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU. La Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Directrice de la DSAS, a ouvert la conférence par un premier bilan de la mise en œuvre de la LEJ et a exposé les perspectives de la DSAS en matière de politique d'enfance et de la jeunesse pour ces prochaines années.

Anne Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Stéphane Quéru
Président de la CEJ

Annexe mentionnée

—

Copie

—

Aux membres de la CEJ